Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_131-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2025-131

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 15 Décembre 2025
Délibération

Date de la convocation : Mardi 9 Décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etaient représentés : Mme Isabelle BATAILLER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Annaik PERSON par délégation à M. Yann QUÉRÉ, M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 23 Représentés : 3 Absents : 3 Votants : 26

PERSONNEL COMMUNAL
Présentation du Rapport Social Unique
Rapporteur : M. Croissant.

Le Rapport Social Unique (RSU) prévu par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique et notamment son article 5 est réalisé tous les ans.

Il doit faire l'objet d'une présentation en conseil municipal.

En application des dispositions de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le RSU relatif aux années 2023 et 2024 a été présenté en Comité Social Territorial le 27 novembre 2025.

Le RSU recense les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité.

Le RSU est établi autour de 10 thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC.... A

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_131-DE

l'instar du bilan social, le RSU permet d'apprécier la caractéristique des emplois et la situation des agents.

Toutes les données présentées dans le document ci-joint sont issues de la DSN et ont été saisies sur la base d'une trame mise à disposition par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor. L'utilisation de ce support permet de disposer de données comparatives pour les communes d'une même strate.

Il vous est proposé une synthèse de ces documents sur quelques indicateurs. Le RSU 2024 n'étant pas encore consolidé au niveau national, seules les données de 2023 sont disponibles pour les comparaisons avec les données de la strate dans laquelle se situe la commune de Paimpol (5000 – 9999 habitants) :

	Paimpol 2023	Paimpol 2024	Strate 2023
Effectifs fonctionnaires	78%	77%	70%
Hommes – femmes	50% / 50%	Femmes 53% Hommes 47%	Femmes 60% Hommes 40%
Filière technique	59%	58%	50%
Age moyen agents permanents	46 ans	47 ans	47 ans
Age moyen agents non permanents	26 ans	33 ans	37 ans
Absences	34 jours/agent	31 jours/agents	ND
Taux absentéisme maladie ordinaire et AT	5,89%	5,60%	3,88%
Taux absentéisme tous motifs médicaux	7,59%	7,06%	5,75%
Accidents du travail	6 accidents moyenne 134 jours consécutifs d'absence	9 accidents moyenne 54 jours consécutifs d'absence	6,7 accidents du travail pour 100 agents Moyenne 32 jours consécutifs d'absence
Loi handicap Recrutement	7 agents sur emploi permanent	7 agents sur emploi permanent	ND
Loi handicap dépenses éligibles	14 289€	13 235€	17 217€
Formation budget	60 712€	51 897€	33 254€
Formation nb jours	247 jours	278 jours	
Formation nombre de jours moyen / agent	Plus de 1,8 jour	Plus de 2 jours	Plus de 2 jours
Protection sociale Santé (montant annuel)	22 734€	23 548€	ND

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_131-DE

Protection sociale Prévoyance (montant annuel)	4 060€	7 826€	ND
Rémunération % des dépenses de Fonctionnement	65,4%	64,6%	54%
Part du régime indemnitaire / rémunération brute	14,14%	16,72%	14,53%
Rémunération Moyenne catégorie A titulaires	50 234€	52 529€	47 334€
Rémunération Moyenne catégorie B titulaires	35 148€	36 465€	33 437€
Rémunération Moyenne catégorie C titulaires	27 282€	29 467€	26 964€

Les données issues des RSU 2023 et 2024 ont été présentées au membres du CST réunis le 27 novembre 2025 et aux membres de la commission des finances et ressources humaines du 4 décembre 2025.

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du Rapport Social Unique.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 17/12/2025

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_131-DE